



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 112510

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le projet d'établir un plan de prévention du suicide qui fait encore trop de ravages dans notre pays, même parmi la jeunesse. Il lui demande si des dispositions sont envisagées en ce domaine qui est un véritable fléau social.

Texte de la réponse

La prévention du suicide, cause de décès évitable, est un enjeu majeur de santé publique. Le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans et la première cause de décès chez les 25-34 ans. Le Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, lancé le 10 septembre 2011 (à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide), porte une attention particulière à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les enfants, adolescents et jeunes adultes. Ainsi, plusieurs actions du programme ciblent la prévention du suicide chez ces catégories de la population. La nécessité d'agir le plus en amont possible de l'acte suicidaire implique le développement des connaissances sur ce thème (en particulier pour les jeunes à travers Internet) ainsi que l'acquisition de compétences spécifiques tant chez les parents que chez leurs enfants. Le programme s'attache aussi à améliorer et à promouvoir l'offre des dispositifs d'intervention à distance dédiés à la prévention du suicide et à la prévention/promotion de la santé mentale. En matière de repérage et de prise en charge, les pratiques professionnelles concernant certains publics doivent être actualisées comme dans le cas des adolescents. Des recommandations sur la prise en charge de la dépression chez l'adolescent seront élaborées. Afin de mener des actions de communication et d'information autour de la prévention du suicide, différents publics sont identifiés tels que les parents avec l'élaboration d'un guide pour prévenir la consommation de drogues de leurs enfants, ou le grand public avec la poursuite d'actions d'information autour de la dépression. La formation des professionnels sera développée par l'élaboration d'un guide pour le repérage de la souffrance psychique et des troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent à destination des professionnels du soin et de l'action sociale non médecins.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112510

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6830

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13744